

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2009 À 20H00 DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
«LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Richard Labrecque, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 19 novembre 2009

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 26 novembre 2009

5.3 Autorisation de paiement n° 3 – Travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5 – Gilles Rochette inc.

5.4 Autorisation de paiement – Travaux de reconstruction du ponceau pluvial de la rue Gingras /intersection des Dériveurs – Gilles Rochette inc.

5.5 Autorisation de paiement final – Travaux d'asphaltage – P. E. Pageau inc.

5.6 Autorisation de paiement final – Réfection des infrastructures souterraines et des chaussées, Phase 1 – Raymond Robitaille inc.

5.7 Autorisation de paiement n° 2 final – Travaux de réfection de l'escalier de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac - Jamo Entreprises Paysagistes inc.

5.8 Remboursement des frais – Programme de reconnaissance des naissances à Fossambault-sur-le-Lac

5.9 Remboursement des frais d'inscription – Activités hors territoire 2009

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Cession de 10% pour fins de parc – lot 455-6

6.3 Dérogation mineure au 420, chemin du Sommet – lots numéros 457-2 et 457-P

6.4 Dérogation mineure au 10, rue Boilard - lot numéro 861-15

6.5 Donation d'un terrain à la Ville – lots 462-51, 462-52 et 462-53

6.6 Nomination des membres du C.C.U. – Années 2010 et 2011

6.7 Autorisation de signature - Quittance et transaction – Dossier Francis St-Martin et Maryleen Trottier c. Denis Proulx et Remax Fortin Delage inc.

6.8 Contrat d'entretien et surveillance de la patinoire municipale et des activités de glace

6.9 Adoption du règlement numéro 10150-2009 prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles

6.10 Évaluation annuelle du Directeur général

6.11 Avis de motion – Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2010

- 6.12 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) – Prêt d'une ressource en comptabilité pour remplacement de congé de maladie
- 6.13 Contrat d'impression du Journal municipal 2010
- 6.14 Autorisation de signature de chèques en cas d'incapacité du maire et du trésorier
- 6.15 Formation du Comité des sages
- 6.16 Autorisation travaux d'urgence - réparation borne incendie rue des Voiliers
- 6.17 Mandat professionnel d'assistance juridique pour l'année 2010
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 7.1 Adoption du budget 2010
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2009
- 9. VARIA**
- 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

345-12-2009

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 9.1 Subvention discrétionnaire au Club de curling de Fossambault
- 9.2 Engagement de journaliers saisonniers aux travaux publics pour 2010

Les points 5.3, 5.4, 5.5, 5.6 et 6.16 sont retirés de l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

346-12-2009

- 2. PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
 ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20h05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux adoptés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20h05.

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général fait état du dépôt d'une correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec datée du 30 novembre 2009, indiquant une ristourne de 5 483,00 \$ à la ville de Fossambault-sur-le-Lac pour son bon dossier d'assurance 2009.

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 19 novembre 2009

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 19 novembre 2009 et les invite à le consulter.

347-12-2009

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires 19 novembre 2009

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du Conseil, la liste des comptes à payer au 19 novembre 2009 totalisant 291 777,06 \$ comprenant les paiements de remboursement du service de la dette pour 17 387,15 \$ et 30 978,68 \$ en rémunération ainsi que la liste des engagements ENB 900763 à ENB 900781.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 19 novembre 2009 totalisant une somme de 291 777,06 \$ et la liste des engagements ENB 900763 à ENB 900781, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Autorisation de paiement n° 3 – Travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5 – Gilles Rochette inc.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

5.4 Autorisation de paiement – Travaux de reconstruction du ponceau pluvial de la rue Gingras /intersection des Dériveurs – Gilles Rochette inc.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

5.5 Autorisation de paiement final – Travaux d'asphaltage – P. E. Pageau inc.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

5.6 Autorisation de paiement final – Réfection des infrastructures souterraines et des chaussées, Phase 1 – Raymond Robitaille inc.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

348-12-2009

5.7 Autorisation de paiement n° 2 final – Travaux de réfection de l'escalier de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac - Jamo Entreprises Paysagistes inc.

ATTENDU la recommandation de paiement n° 2 (final) de monsieur Yann Daigle, architecte, dans le cadre des travaux de réfection de l'escalier de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et datée du 24 novembre 2009;

ATTENDU la recommandation du contremaître aux travaux publics, dans le cadre des travaux de l'aménagement et l'engazonnement de l'escalier de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et datée du 30 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 4 500 \$ plus taxes à Jamo Entreprises Paysagistes inc.;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds Patrimoine et Environnement.

D'autoriser le trésorier à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ

349-12-2009

5.8 Remboursement des frais – Programme de reconnaissance des naissances à Fossambault-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire souligner les naissances sur son territoire en offrant, pour chaque naissance, un certificat-cadeau de 25,00 \$, selon les critères établis par la résolution 392-12-2008;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur en bâtiments et environnement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à procéder à l'achat et à la distribution des certificats-cadeaux des montants inscrits au tableau ci-après au montant total de 50,00 \$ et ce, conformément à la liste des remboursements aux citoyens qui suit :

Parents	Adresse	Prénom enfant	Date de naissance	Certificat cadeau
Marika Perron Simon Trépanier	19, rue des Mésanges	Arnaud	9 décembre 2008	25,00 \$
Jessica Vaillancourt	6128, route de Fossambault	Thomas	13 décembre 2008	25,00 \$
			TOTAL	50,00 \$

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

350-12-2009

5.9 Remboursement des frais d'inscription – Activités hors territoire 2009

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire aider les familles à participer à des activités de loisirs en contribuant aux frais chargés aux non-résidants par les villes voisines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal alloue une somme maximale de 100,00 \$ par famille, en autant que les demandes de remboursement parviennent à la Ville au plus tard le 1^{er} décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à procéder au remboursement des frais d'inscription pour des activités et cours hors territoire au montant total de 4 330,50 \$ et ce, conformément à la liste des remboursements aux citoyens datée du 1^{er} décembre 2009, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES COURANTES

351 -12-2009

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 25 novembre 2009 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le P.I.I.A. et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

352-12-2009

6.2 Cession de 10% pour fins de parc – Lot 455-6

ATTENDU l'article 2.2.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 relatif à la cession pour fins d'établissement de parcs ou de terrains de jeux;

ATTENDU QUE tout propriétaire doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan-projet de lotissement relatif à une opération cadastrale, verser à la municipalité, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, le conseil municipal peut exiger de tout propriétaire, au lieu de cette somme d'argent, la cession d'une superficie de terrain équivalant à 10 % de la superficie de terrain comprise dans le plan-projet de lotissement ou encore exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent;

ATTENDU l'évaluation déposée par la firme Altus Dorion, pour les fins de cette cession datée du 12 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande un nouveau plan de lotissement modifié de la façon à permettre le lotissement du lot 455-6 conditionnellement à :

Céder à la ville de Fossambault-sur-le-Lac un terrain qui devra être localisé le long de la limite nord-est du terrain (lot 455-P, appartenant à M. Laris Frenette), soit le long du lot 454-P appartenant actuellement à la ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Le terrain cédé à la ville de Fossambault-sur-le-Lac devra permettre la possibilité au demandeur de lotir deux lots de forme régulière de 40 mètres de largeur à la ligne de rue. Le solde du terrain devra être cédé à la Ville, soit un terrain de forme régulière, sous forme d'une bande de terrain d'une largeur d'environ 7,78 mètres à la ligne de rue, soit la largeur complète du terrain moins les 80 mètres de largeur requis pour permettre le lotissement de deux terrains. La profondeur du terrain cédé pourra se rendre jusqu'à la ligne arrière du terrain, soit jusqu'à ce que la limite de 10%, de la superficie du terrain cadastré soit atteinte, ce qui correspond à un potentiel de profondeur totale d'environ 388 mètres.

Advenant le cas où le terrain à céder représente moins de 10% de la superficie du terrain à cadastrer, le résiduel de la valeur devra être cédé en argent, en fonction de la valeur du terrain.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents relatifs à cette cession de terrain pour fins de parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

353-12-2009

6.3 Dérogation mineure au 420, chemin du Sommet – Lots numéros 457-2 et 457-P

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'immeuble sis au 420, chemin du Sommet, et désigné sous les lots numéros 457-2 et 457-P, laquelle vise à régulariser la remise construite en cour avant à une distance de 5,37 mètres de la ligne de rue alors que la norme réglementaire pour une remise est d'être localisée en cour latérale, en cour arrière ou en cour avant à une distance minimale de 20 mètres de la ligne de rue, les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation étant les articles 9.2 et 9.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé, le 30 septembre 2009, la présente demande de dérogation et recommande au conseil municipal de la refuser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur les lots numéros 457-2 et 457-P.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

354-12-2009

6.4 Dérogation mineure au 10, rue Boilard - Lot numéro 861-15

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'immeuble sis au 10, rue Boilard, et désigné sous le lot numéro 861-15, laquelle vise à régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal qui est de 6,5 mètres alors que la norme réglementaire pour la marge de recul d'un bâtiment principal dans la zone 47-V est de 7,5 mètres, la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation étant l'article 6.1.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé, le 4 novembre 2009, la présente demande de dérogation et recommande au conseil municipal de l'accepter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 861-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

355-12-2009

6.5 Donation d'un terrain à la Ville – Lots 462-51, 462-52 et 462-53

ATTENDU QUE dans sa correspondance du 13 novembre 2009, monsieur Richard Marchand, propriétaire des lots 462-51, 462-52 et 462-53 a offert, à titre gratuit à la ville de Fossambault-sur-le-Lac, ses terrains d'une valeur au rôle d'évaluation en vigueur au montant de 10 720,00 \$;

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte cette donation;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

Que la ville de Fossambault-sur-le-Lac acquiert, à titre gratuit, les lots 462-51, 462-52 et 462-53 et accepte de payer les frais professionnels pour le transfert et assume les taxes municipales dues sur ces lots, soit un montant approximatif de 400 \$;

Que Me Mario Boilard soit mandaté pour préparer les documents nécessaires et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents pertinents à cette fin;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

356-12-2009

6.6 Nomination des membres du CCU – Années 2010 et 2011

ATTENDU qu'il y a lieu de combler certains postes vacants au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Nom	Adresse	Siège	Date effective	Date de fin de mandat
Pierre Laurin	465, rue Gingras	3	5 janvier 2010	5 janvier 2011
Charles Robitaille	6059, route de Fossambault	4	5 janvier 2010	5 janvier 2012
Louise Brissette	30, des Catamarans	5	5 janvier 2010	5 janvier 2011
Gérard Létourneau	6232, route de Fossambault	6	5 janvier 2010	5 janvier 2012
Roger Bélanger	126, rue Gingras	7	5 janvier 2010	5 janvier 2011

De nommer monsieur Charles Robitaille à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour la durée de son mandat ou jusqu'à décision contraire du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

357-12-2009

6.7 Autorisation de signature - Quittance et transaction – Dossier Francis St-Martin et Maryleen Trottier c. Denis Proulx et Remax Fortin Delage inc.

ATTENDU la recommandation des procureurs de la Mutuelle des municipalités du Québec (M.M.Q.), agissant en défense dans le dossier Francis St-Martin et Maryleen Trottier c. Denis Proulx et Remax Fortin Delage inc. et impliquant la ville de Fossambault-sur-le-Lac en garantie;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville la quittance et transaction telle que déposée par les procureurs au dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

358-12-2009

6.8 Contrat d'entretien et surveillance de la patinoire municipale et des activités de glace

ATTENDU l'offre de services de monsieur Daniel Lavallée pour effectuer à contrat la création et l'entretien des glaces des patinoires extérieures municipales ainsi que la surveillance du chalet des patineurs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de création et d'entretien des patinoires extérieures de la Ville ainsi que la surveillance du local des patineurs pour la saison 2009-2010, soit du 24 décembre 2009 au 15 mars 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

359-12-2009

6.9 Adoption du Règlement numéro 10150-2009 prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 11 décembre 2004 ;

ATTENDU QU'il y a lieu que chaque municipalité membre de la Régie adopte un règlement similaire pour prescrire certaines modalités relatives aux collectes et à la disposition des matières résiduelles de façon à l'uniformiser sur l'ensemble du territoire, le tout tel que prévu à l'article 17 de l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a dûment été donné le 10 novembre 2009.

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac adopte le Règlement numéro 10150-2009 prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles, lequel est annexé au présent procès-verbal pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

360-12-2009

6.10 Évaluation annuelle du Directeur général

ATTENDU le contrat de travail intervenu entre le directeur général et la Ville le 28 juin 2006;

ATTENDU QU'il est prévu une révision du traitement selon le niveau d'atteinte des objectifs établis;

ATTENDU l'atteinte des objectifs déterminés avec l'ancien conseil;

ATTENDU la recommandation de monsieur le maire Jean Laliberté suite à la rencontre d'évaluation effectuée et des échanges intervenus avec monsieur Labrecque;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

De procéder à la révision du traitement selon les critères établis au contrat et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.11 Avis de motion – Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2010

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, le règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2010.

361-12-2009

6.12 Mandat Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) – Prêt d'une ressource en comptabilité pour remplacement de congé de maladie

ATTENDU les besoins opérationnels de la Ville et l'absence prolongée de la ressource au poste de contrôleur pour maladie;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à donner un contrat à Raymont Chabot Grant Thorton (RCGT) pour la fourniture d'une ressource en comptabilité (contrôleur) pour une période de 4 semaines en 2009 et de 4 semaines en 2010 ;

Que cette dépense soit financée à même les budgets d'opération 2009 et 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

362-12-2009

6.13 Contrats d'impression du Journal municipal 2010

ATTENDU l'étude des offres de service reçues pour la conception et l'impression du journal municipal;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat à la compagnie Hélène Turcotte Communications - Relations publiques inc. pour la conception, le graphisme et la supervision du journal municipal pour l'année 2010, conformément aux coûts unitaires définis à l'offre de service datée du 2 novembre 2009, soit :

- Travail de conception : 2 700,00 \$ plus taxes pour l'année ;
- Travail de graphisme et de supervision : 850,00 \$ plus taxes par numéro.

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat à la compagnie Graphica Impression Inc. pour l'impression du journal municipal pour l'année 2010, conformément aux coûts unitaires définis au tableau ci-après :

Nombre de copies	16 pages	20 pages	24 pages	28 pages	32 pages	36 pages	40 pages
1000 copies	700,00 \$	835,00 \$	970,00 \$	1 105,00 \$	1 240,00 \$	1 375,00 \$	1 510,00 \$
1500 copies	990,00 \$	1 165,00 \$	1 340,00 \$	1 515,00 \$	1 690,00 \$	1 765,00 \$	2 040,00 \$
* Impression de la couverture laser couleur recto et laser noir recto à la demande							
Intérieur en reprographie noir recto verso							
Prix avant taxes							

QUE ces dépenses soient financées à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

363-12-2009

6.14 Autorisation de signature de chèques en cas d'incapacité du maire et du trésorier

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Jean Perron, conseiller et madame Lucie Mainguy, technicienne comptable perception/taxation à signer les chèques émis par la ville de Fossambault-sur-le-Lac en l'absence ou l'incapacité du maire, monsieur Jean Laliberté, ou du trésorier, monsieur Richard Labrecque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

364-12-2009

6.15 Formation du Comité des Sages

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac désire créer un Comité consultatif des sages;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

De créer un comité consultatif de citoyens bénévoles appelé « Comité des Sages » ayant comme mandat de conseiller, à la demande expresse du maire, le conseil municipal sur des sujets divers et de faire rapport au conseil municipal des délibérations et recommandations du comité;

De nommer les personnes suivantes sur le comité pour l'année 2010, soit :

Nom	Adresse	Titre
Fernand Lucchesi	15, rue du Quai, Fossambault-sur-le-Lac	Président
Clément Jolin	317, rue des Bosquets, Fossambault-sur-le-Lac	Membre
Jean-Luc Transon	2, rue du Quai, Fossambault-sur-le-Lac	Membre
Renée Samson	175, rue Gingras, Pavillon #21, Fossambault-sur-le-Lac	Membre
Caroline Cloutier	720, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac	Membre
Claude Lépine	2, rue des Catamarans, Fossambault-sur-le-Lac	Membre
Jacques Laflamme	29, rue des Catamarans, Fossambault-sur-le-Lac	Membre
Hermann Moreau	19, rue Germain, Fossambault-sur-le-Lac	Membre
Lise Morin	66, avenue de la Rivière, Fossambault-sur-le-Lac	Membre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.16 Autorisation travaux d'urgence - réparation borne incendie rue des Voiliers

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

365-12-2009

6.17 Mandat professionnel d'assistance juridique pour l'année 2010

CONSIDÉRANT la proposition faite par le cabinet d'avocats Heenan Blaikie Aubut visant à offrir à la Ville un service de consultation juridique pour un montant forfaitaire annuel;

CONSIDÉRANT QUE ce service donnerait la possibilité au maire ainsi qu'au directeur général de consulter un procureur sur des questions relevant de la gestion de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un tel service permettrait aux différentes personnes impliquées dans la prise de décisions par la Ville d'obtenir de l'information juridique pertinente avant que ces décisions ne soient prises;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

De confier à Heenan Blaikie Aubut, et plus particulièrement à Me Pierre C. Bellavance, le mandat d'offrir à la ville de Fossambault-sur-le-Lac un service de consultation juridique téléphonique, tel que décrit dans sa lettre du 30 novembre 2009, pour la somme forfaitaire annuelle de 1 000 \$, plus taxes, payable selon les modalités décrites dans l'offre de service;

Que cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Adoption du budget 2010

Monsieur le Maire informe la population que le budget 2010 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil le 12 janvier 2010 à 20h00 dans la salle communautaire « Le Bivouac ».

7.2 Vœux de Noël

En vue de la Fête de Noël qui approche, monsieur le Maire transmet ses vœux de Joie, Paix et Amour à toute la population.

7.3 Guignolée

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'être généreux lors de la Guignolée qui aura lieu dimanche le 6 décembre prochain.

7.4 Transport collectif

Monsieur le Maire informe la population qu'après deux ans de travail, la MRC de la Jacques-Cartier a adopté un plan de transport collectif qui pourrait débiter le 18 janvier 2010.

7.5 Bris de lampadaire

Monsieur le Maire informe les citoyens que le lampadaire qui a été endommagé sur la piste cyclable suite à un accident sera réparé incessamment.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2009

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de novembre 2009 et invite les membres du conseil à la consulter.

9. VARIA

366-12-2009

9.1 Subvention discrétionnaire au Club de curling de Fossambault

ATTENDU QUE le règlement municipal 9980-2008 impose des frais pour les locations de salles à des fins autres que des activités de loisirs et culture;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà subventionné les locations de salles pour les fêtes du Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) et du Club de pétanque de Fossambault durant l'année 2009;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'octroyer une subvention discrétionnaire de 50,00 \$ au Club de curling de Fossambault pour leur fête de fin d'année;

Les sommes nécessaires devant être prises à même le budget d'opération annuel 2009.

ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ

367-12-2009

9.2 Engagement de journaliers saisonniers aux travaux publics pour 2010

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du contremaître aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté

APPUYÉ par le conseiller Jean Perron

ET RÉSOLU :

D'engager, sur appel et selon les besoins du contremaître aux travaux publics, les personnes suivantes à titre de journaliers saisonniers aux travaux publics, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 :

Monsieur Bruce Aikens – journalier, Classe 2, échelon 10

Monsieur Karl Martel – journalier, Classe 2, échelon 4

Monsieur Richard McDonald – journalier, Classe 2, échelon 3

La somme maximale des heures des journaliers saisonniers pour l'année 2010 ne devant pas dépasser 4 440 heures;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20h45, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Les problèmes de contamination de l'eau à la source.
2. La modification de la grandeur des terrains suite à la réunion du 11 août sur le plan quinquennal.
3. Précisions sur le budget et le compte de taxes à venir.
4. La localisation, l'entreposage et l'horaire de la cueillette des bacs à ordures.
5. Le coût des bacs à ordures ménagères et possibilité d'une gratuité par la Ville.
6. Le Comité des Sages et son mandat.
7. Proposition d'un article au ministère de la Faune sur la façon de construire un cabanon pour éviter les problèmes de contamination par la vermine.
8. Correspondance du Comité des citoyens inquiets.
9. Vision du conseil sur le règlement de lotissement.
10. Déneigement et entretien du chemin au bas de la rue du Quai.

11. Déneigement de la rue des Catamarans trop bas à partir de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse

Fin de la seconde période de questions à 21h10.

368-12-2009

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 20h10.

Jean Laliberté, maire

Richard Labrecque, greffier